AURA - Accueillir une nouvelle personne sur sa ferme

Formation éligible pour la mesure 103

PUBLIC CIBLE

Agriculteur.ices installé.es en région Aura souhaitant accueillir une personne sur leur ferme dans un but de transmission de leurs savoir-faire agricoles (en particulier dans le cadre du dispositif 103 de la région Aura).

OBJECTIFS

L'objectif étant que l'apprenant.e puisse se saisir des dimensions réglementaires d'employeurs et de se préparer à la transmission de ses savoir-faire agricoles

ENJEUX

Afin d'assurer le renouvellement des générations en agriculture, dans le cadre de la programmation FEADER 2023-2027, la Région Auvergne-Rhône-Alpes ouvre sur son territoire un dispositif 103 « Transmettre mon savoir-faire agricole ».
Le cahier des charges du dispositif 103 implique que le bénéficiaire de cette aide réalise préalablement une formation « Accueillir une nouvelle personne sur son exploitation ». L'Addear de l'Ain est habilitée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour réaliser cette formation pour la région Aura.

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis nécessaire

CONTENU

- Identifier ses propres motivations et objectifs de transmission de savoir-faire agricoles
- Identifier les moyens nécessaires pour accueillir une nouvelle personne sur sa ferme
- Se saisir des dimensions réglementaires d'employeurs
- Santé et sécurité au travail : prévenir et agir
- Bien vivre les relations employeurs-salariés
- Synthèse et bilan de la formation

MODALITÉ D'ENSEIGNEMENT

distanciel

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Formation à distance, pour partie sous forme de vidéos d'experts pouvant être consultées plusieurs fois et au fil des besoins selon la vitesse d'apprentissage de chacun.e.
En compléments des vidéos, des livrets et documents sont intégrés à la formation pour favoriser la mémorisation des savoirs.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Les connaissances et compétences acquises par chacun des stagiaires seront évaluées au moyen de quizz à la fin des vidéos.

Infos complémentaires

ORGANISÉE PAR
ADEAR Drôme

DURÉE : 2 jour(s)

DATE LIMITE : 15/01/2026

MODALITÉS D'ACCÈS
les modalités d'accès seront précisées lors de la confirmation d'inscription

TARIFS
Pris en charge intégralement par Vivea pour les contributeurs à jour du paiement de leur cotisation.

ATTESTATION
Remise en fin de formation

RENSEIGNEMENTS
Alice PREDAL
transmission@addear01.fr
ADDEAR de l'Ain
4 allée des Brotteaux
01000 BOURG EN BRESSE

MENTIONS
Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Merci de nous contacter afin d'étudier ensemble les possibilités d'adaptation.

SATISFACTION : 95,75% de nos stagiaires sont satisfaits de nos formations (MAJ juill/25)

DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Date	Lieu	Intervenant
20/05/2026	par visioconférence 26400 Drôme	formatrice Addear 01 Alice Predal
03/06/2026	par visioconférence 26400 Drôme	formatrice Addear 01 Alice Predal
À définir	plateforme en ligne 26400 Drôme	Audrey MERTENS – Juriste en droit social Yves LE GUAY - coach en relations

	humaines, vie de groupe Émilie CALLOT- coach en ressources humaines

THÈMES

Transmettre sa ferme | Transmission

FINANCEURS

VIVÉA

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)